

# « COMMUNE DE FRAGNES-LA LOYERE

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 06 Juin 2017

Sous la présidence d'Alain Gaudray, Maire.

**Présents** : Virginie Coulon, Lise Grisard, Camille Hadorn, Emilie Legrand, Claude Menotti, Annick Morel, Laurent Muthélet, Alain Petit, Bernard Pion, Hélène Revol, Patricia Roesler, Grégory Sanchez, Alexiane Veloso, Sébastien Waeterloot.

#### **Absents excusés :**

Christelle CAGNARD donne pouvoir à Fabrice HOHWEILLER

Patrice SANTIAGO donne pouvoir à Alain GAUDRAY

**Secrétaire de séance** : Laurent MUTHELET

Le procès-verbal du 09 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité après correction du prix de vente souhaité par M Rebouillat pour ses deux logements :

- 1<sup>er</sup> logement 164 800 €
- 2<sup>ème</sup> logement 200 400 €
- Total pour les 2 logements : 365 200 €

#### **Ordre du jour :**

##### *1) Instauration d'un bureau de vote unique*

Rapporteur Alain Gaudray

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal de la mise en place d'un bureau de vote unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Localisation au Centre de Loisirs, 47 rue du Bourg.

##### *2) Participation aux frais d'inscription du Centre de Loisirs de Crissey*

Rapporteur : Virginie Coulon

Actuellement, la commune verse une participation aux frais d'inscription du Centre de Loisirs de Crissey de 2.50 €/demi-journée/enfant fralois fréquentant ce service.

En 2016, la commune a versé 2847,50 euros (année civile) pour 27 enfants concernés.

Deux centres de loisirs extérieurs ont été contactés :

- Chalon sur saone : n'accueille pas d'enfants extérieurs
- Champforgeuil : accueille 4 enfants fralois de maternelle – Aucune convention n'est passée avec les communes extérieures.

La directrice du centre de loisirs de Crissey a également été contactée, elle a confirmé une hausse de la fréquentation des familles fraloises. Elle a néanmoins précisé que, n'ayant pas de retour sur la

reconduction de la participation de la commune, l'engagement avait été pris auprès des familles sur la même tarification que l'an dernier pour les petites vacances de février, avril et les vacances d'été.

Il est proposé de reconduire la participation de 2.50 €/demi-journée et par enfant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 afin de ne pas pénaliser les familles déjà inscrites.

Une nouvelle réflexion sur les modalités de participation de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sera menée par la commission périscolaire et présentée au conseil municipal de juillet.

La participation aux frais d'inscription du Centre de Loisirs de Crissey de 2.50 €/demi-journée et par enfant frafois est reconduite à l'unanimité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

### 3) Demande de subvention au titre des amendes de police

Rapporteur : Alain Gaudray

La législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.

Le département de Saône et Loire définit la politique de subventionnement et instruit les dossiers afin que l'Etat verse les sommes affectées dans la limite de la dotation annuelle.

Le montant des subventions varie de 900 à 12 000 e selon les projets.

Le projet actuel est la mise en place de ralentisseurs sur la commune (projet inscrit au budget de cette année).

La demande de subvention doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Le projet est estimé à 79 094 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police à hauteur de 40 % pour le financement du projet d'aménagement de ralentisseurs dont le coût estimatif est de 79 094 € HT.

### 4) Ecole primaire : demande de subvention pour le financement des sorties scolaires

Rapporteur : Virginie Coulon

#### **Cinq sorties scolaires ont été programmées :**

Centre Eden : 950 €

Conservatoire de Chalon : 108 €

Lyon : 980 €

Vaux le Vicomte : 1 604 e

Villars les Dombes : 1 617 €

Total : 5 151 €

## Répartition des subventions sollicitées :

Association Loup Kid : 1900 €

Coopérative scolaire : 205 €

Participation des parents : 1 254 €

Mairie : 1 900 €

Une subvention de 1900 € est accordée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 5) Présentation du projet d'extension du salon de coiffure

Rapporteur : Bernard Pion

M. Pion présente l'avant-projet sommaire d'extension du salon de coiffure.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Mme Surgot-Meulien, architecte à Corpeau. Sa prestation comprend également le suivi de chantier.

Le coût estimatif de l'extension est de 39 600 € pour une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>.

### 6) SYDESL : Travaux d'enfouissement des réseaux du Champ du Puits.

Rapporteur : Bernard Pion

Le SYDESL a programmé des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public sur la rue du Champ du Puits. Ces travaux sont à la charge du SYDESL.

En parallèle, des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique seraient également à prévoir.

Coût des travaux : 19 600 €

Participation de la commune à hauteur de 50% soit 9 800 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge à hauteur de 50% des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique soit 9800 €.

Ces crédits seront inscrits sur le budget 2018.

### 7) Questions diverses

Plots actuellement installés rue Taboulot\_ : dispositif mis en place pour permettre aux administrés de réfléchir à l'emplacement des dispositifs futurs.

Visiophone reçu pour l'école (une liaison avec la maternelle et une liaison avec la primaire)

Le téléphone livré au directeur d'école est opérationnel mais sera changé prochainement car ne reçoit pas la visio. Le coût du forfait mensuel illimité est de 27 €.

Rencontre avec un nouveau fournisseur pour le City-Stade afin d'avoir un devis comparatif supplémentaire.

La question concernant l'évolution des NAP se pose pour l'année scolaire 2017-2018.

Actuellement aucun décret n'est paru. Aucune décision ne peut être prise actuellement.

Le Conseil d'Ecole se réunit le 20 juin prochain pour en débattre.

Une étude sera menée par l'école auprès des parents.

Une décision finale ne pourra être prise que conjointement avec les enseignants, les parents et la mairie.

Délibération au prochain conseil municipal le 04 juillet.

Murs dégradés devant le salon de coiffure : la commande pour les réparations a été passée auprès de l'entreprise GANDIN. Actuellement, pas de date fixée pour la réalisation des réparations.

Rencontra prochaine prévue avec le CCAS de Crissey pour organiser une rencontre intergénérationnelle.

Rappel de la mise en place et réalisation du voyage des Anciens sur la commune.

Fin du conseil 22 h 10

Prochain Conseil Municipal 04 Juillet